

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1359

22 juin 2011

SOMMAIRE

Adro Beheer S.A., SPF	65214	Neovara European Mezzanine Partners	
ASR Fonds	65222	2003-A S.à r.l.	65207
Banque BPP S.A.	65204	Neovara European Mezzanine Partners	
BML Invest S.A.	65209	2003-B S.à r.l.	65208
Catering Concept S.A.	65212	Neovara European Mezzanine Partners	
Crèche Les Mini-Pousses S.à r.l.	65228	2003-C S.à r.l.	65213
Crèche Les Minis Pousses S.à r.l.	65228	Neovara European Mezzanine Partners	
Crèche Tiramisu S.A.	65232	2003-D S.à r.l.	65213
Daninvest S.A.	65188	Neovara European Mezzanine Retail 2003-	
Danison Holding S.A.	65201	A S.à r.l.	65213
Doosan International Luxembourg S.à r.l.		Neovara European Mezzanine Retail 2003-	
.....	65188	B S.à r.l.	65219
Europe Ventures Holdings S.à r.l.	65190	NMC International S.à r.l.	65221
Finbelux S.A.	65230	North Line Holding S.A.	65208
Foyer S.A.	65208	Noy Holding S.A.-SPF	65201
GACEREF Luxco Holdco S.à r.l.	65202	Oakwood (Germany) S.à r.l.	65221
Goodman Amethyst Logistics (Lux) S.à r.l.		Opalon S.A.	65226
.....	65197	OpEx Management S.à r.l.	65207
Green Leopard S.A.	65212	Organaen	65202
HEAREF Luxembourg Self Storage Hol-		Prax Capital China Growth Fund III,	
dings	65217	S.C.A., SICAR	65209
Inland Waterway Holidays	65230	Private Wealth Consulting S.à r.l.	65230
IRERE Industrial 2	65217	ProLogis Netherlands XIII S.à r.l.	65205
JRS SICAV - SIF	65219	ProLogis UK CCLIV S.à r.l.	65228
Julienne Sarl	65198	Rasa Land Investors LuxCo 2 SCA	65230
Kemaba Finance S.A.	65207	Repco 30 S.A.	65205
LaSalle Torius S.à r.l.	65226	Repco 31 S.A.	65228
LuxCo 68 S.à r.l.	65219	Rocobo S.à r.l.	65186
Mirsa S.A.	65200	Rox Lux S.A.	65229
MJ Media Group S.A.	65200	Service information, conseil et assistance	
Mondovi S.à r.l.	65198	de l'OGBL a.s.b.l., Informatiouns- a Bero-	
Neovara European Mezzanine Leveraged		dungsservice vum OGBL	65200
Partners 2003-A S.à r.l.	65201	Sorbholding S.A.	65213
Neovara European Mezzanine Leveraged		TNT Holdings Luxembourg S.à r.l.	65222
Partners 2003-B S.à r.l.	65204	Western Technology S.A.	65229

Rocobo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 233-241, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 160.077.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le trente et un mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1) Madame Corinne CAHEN, employée privée, née à Luxembourg, le 16 mai 1973, demeurant à L-1541 Luxembourg, 15, boulevard de la Fraternité.

2) Monsieur Robi SINNER, employé privé, né à Luxembourg, le 5 novembre 1963, demeurant à L-1541 Luxembourg, 15, boulevard de la Fraternité.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "ROCOBO S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet le commerce de chaussures, de maroquinerie, de produits d'entretien et tous accessoires y relatifs.

La Société a en outre pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les deux cent cinquante (250) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Mme Corinne CAHEN, préqualifiée, cent vingt-cinq parts sociales,	125
2) Mr Robi SINNER, préqualifié, cent vingt-cinq parts sociales,	125
Total: deux cent cinquante parts sociales,	250

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social est établie à L-1221 Luxembourg, 233-241, rue de Beggen.
2. Les personnes suivantes sont nommées aux fonctions de gérants:

- Madame Corinne CAHEN, employée privée, née à Luxembourg, le 16 mai 1973, demeurant à L-1541 Luxembourg, 15, boulevard de la Fraternité; et

- Monsieur Robi SINNER, employé privé, né à Luxembourg, le 5 novembre 1963, demeurant à L-1541 Luxembourg, 15, boulevard de la Fraternité.

3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle d'un des gérants.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Corinne CAHEN, Robi SINNER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 avril 2011. Relation GRE/2011/1398. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 avril 2011.

Référence de publication: 2011049903/123.

(110055740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

Daninvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.558.

EXTRAIT

*Extrait de résolution de l'assemblée
générale extraordinaire du 5 avril 2011*

L'assemblée décide de révoquer la société HRT REVISION S.A, de son poste de commissaire et de nommer, comme nouveau commissaire la société LUXREVISION Sàrl, avec siège social à L-1470 Luxembourg 7, route d'Esch et inscrite au RCS Luxembourg sous la référence B 40.124 et ce pour un mandat de 3 ans, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2011.

DANINVEST S.A.

Référence de publication: 2011048018/17.

(110053751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

Doosan International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 146.134.

In the year two thousand eleven, on the twenty-third of March.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

"Doosan Holdings Europe Limited", a company incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at Block B, Swords Business Campus, Swords, Co. Dublin, Ireland and registered with the Irish Companies Registration Office under number 446622,

here represented by Mr. Damien Joos de ter Beerst, legal counsel residing at Brussels,

by virtue of a proxy given on 21 March 2011, which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée "Doosan International Luxembourg S.à r.l." (hereinafter the "Company"), having its registered office at 21, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, City of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under RCS B 146134, incorporated

by a notarial deed on 30 April 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1107 page 53120 on 4 June 2009.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of nine million euro (EUR 9,000,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to nine million twelve thousand five hundred euro (EUR 9,012,500.-) through the increase of the nominal value of all the one hundred and twenty-five (125) shares from one hundred euro (100.- EUR) each to seventy two thousand one hundred euro (EUR 72,100.-) each.

The new nominal value of each of the one hundred and twenty-five (125) shares of the Company will be seventy two thousand one hundred euro (72,100.- EUR), paid up by a contribution in cash of a total amount nine million euro (EUR 9,000,000.-).

The total contribution of nine million euro (EUR 9,000,000.-) will be allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of section 6.1 (Subscribed share capital) of article 6 (Share capital - shares) of the articles of association of the Company is amended and now reads as follows:

6.1. Subscribed share capital. "The share capital is fixed at nine million twelve thousand five hundred euro (EUR 9,012,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a par value of seventy two thousand one hundred euro (EUR 72,100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to five thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the party appearing, this proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-trois mars.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, de résidence à SANEM (Grand Duché de Luxembourg),

a comparu:

«Doosan Holdings Europe Limited», une société de droit irlandais, ayant son siège social à Block B, Swords Business Campus, Swords, Co. Dublin, Irlande et inscrite auprès de l'Irish Companies Registration Office sous le numéro 446622, ici représentée par Monsieur Damien Joos de ter Beerst, juriste demeurant à Bruxelles,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 mars 2011, laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, annexée au présent acte.

La partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée «Doosan International Luxembourg S.à r.l.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 21, rue Glesener, L-1631 Ville de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146134, constituée suivant acte notarié en date du 30 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1107 page 53120 le 4 juin 2009.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de neuf millions d'euros (EUR 9.000.000.-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) à neuf millions douze mille cinq cents euros (EUR 9.012.500.-) par l'augmentation de la valeur nominale de la totalité des cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (EUR 100.-) chacune à soixante-douze mille cent euros (EUR 72.100.-) chacune.

La nouvelle valeur nominale de chacune des cent vingt-cinq (125) parts sociales de la Société de soixante-douze mille cent euros (EUR 72.100.-) sera payée par un apport en numéraire pour un montant total de neuf millions d'euros (EUR 9.000.000.-).

L'apport de neuf millions d'euros (EUR 9.000.000.-) sera entièrement alloué au capital social souscrit de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa du paragraphe 6.1 (Capital souscrit et libéré) de l'article 6 (Capital social - parts sociales) des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6.1. Capital souscrit et Libéré. «Le capital social est fixé à neuf millions douze mille cinq cents euros (EUR 9.012.500,-) représentée par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur de soixante-douze mille cent euros (EUR 72.100,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à cinq mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. JOOS DE TER BEERST, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 mars 2011. Relation: EAC/2011/4137. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011054681/91.

(110061627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Europe Ventures Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 160.080.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-nine of March.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Europe Ventures L.P., a limited partnership established and existing under the law of Bermuda, having its registered office at Pembroke Hall, 42 Crow Lane, Pembroke, Bermuda HM 19, the Bermudas, represented by its general partner Europe Partners L.P., a limited partnership established and existing under the law of Bermuda, having its registered office at Pembroke Hall, 42 Crow Lane, Pembroke, Bermuda HM 19, the Bermudas, itself represented by its general partner FIL Capital Management Ltd, a limited liability company established and existing under the law of Bermuda, having its registered office at Pembroke Hall, 42 Crow Lane, Pembroke, Bermuda HM 19, the Bermudas,

here represented by Richard Fauvel, having his professional address at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given on March 28, 2011.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person(s), represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Europe Ventures Holdings S.à r.l.", which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest

or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at one hundred seventeen thousand sixty-five Euro (EUR 117.065,00) represented by one hundred seventeen thousand sixty-five (117.065) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 10. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this Article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any manager at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date and time set for such meeting, except in case of

emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and agree on the agenda of the meeting. The notice may be waived by consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxy, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority of the members of the Board of Managers.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by each of the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders on the basis of a statement of accounts showing that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of July and ends on the thirtieth of June of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on June 30, 2012.

Subscription – Payment

The articles of association having thus been established, Europe Ventures L.P., prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe for the one hundred seventeen thousand sixty-five (117.065) shares and fully pay them up at their nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, for an aggregate amount of one hundred seventeen thousand sixty-five Euro (EUR 117.065,00), together with a share premium in the amount of eight million six hundred sixty-two thousand seven hundred eighty Euro (EUR 8.662.780,00) by contribution in kind in the aggregate amount of eight million seven hundred seventy-nine thousand eight hundred forty-five Euro (EUR 8.779.845,00) consisting in the contribution of seven thousand seven hundred forty-two (7.742) class A shares with a per share nominal value of one Euro (EUR 1,00) representing fifteen point four hundred eighty-four percent (15.484%) of the share capital of InnoGames GmbH, a limited liability company established and existing under the laws of Germany, having its registered office at Harburger Schlostr. 28 (Channel 4), 21079 Hamburg, Germany and registered with the trade and companies register of Hamburg under number HRB 108973 (InnoGames).

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given to the undersigned notary by:

- a contribution declaration of Europe Ventures L.P., prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the contributed assets;
- a declaration from the managers of the Company, accepting the valuation of the assets and accepting the latter as valid and sufficient consideration for the shares.

Effective implementation of the contribution

Europe Ventures L.P., prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the unrestricted owner of the contributed assets, which are freely transferable and are not subject to any kind of preemption right or purchase option by virtue of which a third party could request that the assets/receivable to be contributed or part of it/them be transferred to it;
- the assets to be contributed are free of any pledge, guarantee or usufruct;
- the contribution of the assets/receivable is effective today without qualifications;
- all further formalities are in course in Germany in order to duly carry out and formalize the transfer and consider it effective anywhere and towards any third party.

Managers' intervention

Thereupon intervened the managers of the Company, duly represented, who require the notary to act as follows:

The managers acknowledge having been previously informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of this contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at four thousand Euro.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following person are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:
 - Allan Pelvang, Group Head of Tax and Country Head of FIL Luxembourg, born on February 6, 1965, in Tyrkiet (Turkey), having his professional address at 2a Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Nicola Morse, Company Secretary, born on November 2, 1966, in Winchester (United Kingdom), having her professional address at 2a Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The address of the registered office of the Company is fixed at 2a, rue Albert Borschette, BP 2174, L-1021 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), he signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huit mars.

Par-devant Nous, Maître Jespeh Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Europe Ventures L.P., un limited partnership établi et existant selon les lois des Bermudes, ayant son siège social à Pembroke Hall, 42 Crow Lane, Pembroke, Bermuda HM 19, les Bermudes, représenté par son associé commandité Europe Partners L.P., un limited partnership établi et existant selon les lois des Bermudes, ayant son siège social à Pembroke Hall, 42 Crow Lane, Pembroke, Bermuda HM 19, les Bermudes, lui-même représenté par son associé commandité FIL Management Ltd, une société à responsabilité limitée établie et existant selon les lois des Bermudes, ayant son siège social à Pembroke Hall, 42 Crow Lane, Pembroke, Bermuda HM 19, les Bermudes,

ici représenté par Richard Fauvel, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 28 mars 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représentés comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Europe Ventures Holdings S.à r.l.» qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à cent dix-sept mille soixante-cinq Euro (EUR 117.065,00) représenté par cent dix-sept mille soixante-cinq (117.065) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 10. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance). Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent Article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un de ses gérants.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et heure prévues pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et approuvent son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télécopie ou courrier électronique.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple des membres du Conseil de Gérance.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par chacun les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des bénéfices suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Les gérants ne contractent à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions

collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social commence le premier juillet et se termine le trente juin de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 30 juin 2012.

Souscription – Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, Europe Ventures L.P., précité, par son mandataire, déclare souscrire les cent dix-sept mille soixante-cinq (117.065) parts sociales et les libérer intégralement à leur valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, pour un montant total de cent dix-sept mille soixante-cinq Euro (EUR 117.065,00), ensemble avec une prime d'émission d'un montant de huit millions six cent soixante-deux mille sept cent quatre-vingts Euro (EUR 8.662.780,00) par apport en nature d'un montant total de huit millions sept cent soixante-dix-neuf mille huit cent quarante-cinq Euro (EUR 8.779.845,00), consistant en sept mille sept cent quarante-deux (7.742) parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) représentant quinze point quatre cent quatre-vingt-quatre pourcent (15.484%) du capital social d'InnoGames GmbH, une société à responsabilité limitée établie et existant selon les lois d'Allemagne, ayant son siège social à Harburger Schlostr. 28 (Channel 4), 21079 Hambourg, Allemagne, et enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Hambourg sous le numéro HRB 108973 (InnoGames).

Preuve de l'existence et Valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée au notaire soussigné par:

- une déclaration d'apport de Europe Ventures L.P., précité, certifiant qu'il est propriétaire sans restriction des actifs apportés;
- une déclaration des gérants de la Société acceptant la valorisation des actifs et acceptant cette dernière comme libération valable et suffisante de la valeur nominale des parts sociales.

Réalisation effective de l'apport

Europe Ventures L.P., précité, par son mandataire, déclare que:

- il est propriétaire sans restriction des actifs apportés, ceux-ci étant librement transmissibles et n'étant pas sujet à aucun droit de préemption ou option d'achat de toute sorte par lesquels un tiers pourrait demander que les actifs apportés ou une partie de ceux-ci lui soient transférés;
- les actifs apportés sont libres de tout gage, garantie ou usufruit;
- l'apport des actifs est réalisé ce jour sans réserves;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation en Allemagne aux fins d'effectuer le transfert et de le rendre effectif partout et envers tous tiers.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus les gérants de la Société, ici représentés qui prient le notaire d'acter que:

Les gérants reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de sa/leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la Société en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, ils consentent expressément à la description de l'apport en nature, son évaluation et confirment la validité de la souscription et de la libération.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ quatre mille Euro.

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Allan Pelvang, Group Head of Tax and Country Head of FIL Luxembourg, né le 6 février 1965 à Tyrkiet (Turquie), ayant son adresse professionnelle au 2a Rue Albert Borschette, Luxembourg, L-1246 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- Nicola Morse, Company Secretary, né le 2 novembre 1966 à Winchester (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 2a Rue Albert Borschette, Luxembourg, L-1246 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée au 2a, rue Albert Borschette, BP 2174, L-1021 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant celui ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: R. FAUVEL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 1^{er} avril 2011. Relation: LAC/2011/15121. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 6 avril 2011.

Référence de publication: 2011049674/385.

(110055835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

Goodman Amethyst Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 155.002.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société, GELF Investments (Lux) Sàrl et Tulip Maple Verwaltungs GmbH & Co KG, en date du 23 décembre 2010:

1. Il est mis fin en date du 23 décembre 2010 au mandat de gérant à savoir:

a) Mr Paul Huyghe, né le 1^{er} juillet 1970 à Eeklo (Belgique);

2. Le gérant suivant est nommé en date du 23 décembre 2010 et cela pour une durée illimitée:

b) Mr Alexander Bignell, né le 05 août 1972 à Amersham (Grande-Bretagne), de résidence professionnelle: 8, rue Heine L-1720 Luxembourg;

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

Mr Daniel Peeters

Mr Alexander Bignell

Mr Dominique Prince

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Lorraine Doyle
Mandataire

Référence de publication: 2011059102/23.

(110066495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Mondovi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.990.005,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 159.946.

—
Cession de parts

Suite à la cession de parts intervenue en date du 29 mars 2011, il en résulte que:

Madame Amélie MULLIEZ, née le 10 février 1982 à Ixelles (Belgique), demeurant Rue Floremond 55, 1325 Chaumont Gistoux (Belgique) et avec carte d'identité numéro 590-5152045-13, détient la nue-propriété de 40.499 parts sociales de la société.

Monsieur François MULLIEZ, né le 18 avril 1941 à Montauban (France), demeurant 62, avenue de Doiceau, 1300 Wavre (Belgique) et avec carte d'identité numéro 591-0588173-67, détient l'usufruit de 40.499 parts sociales et la pleine propriété de 1 part sociale de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MONDOVI SARL

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2011048153/19.

(110053999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

Julienne Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Bertrange, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.962.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the fifth day of April;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

KBC Real Estate NV, a company organised and incorporated under the law of Belgium, with registered address at B-1080 Bruxelles, 16, avenue du Port, registered with CBE under enterprise number 0404.040.632, (the Single Partner),

here represented by Mr. Patrick VAN HEES, jurist in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Brussels on February 1st, 2011, which will remain attached to the deed after signature "ne varietur",

exercising as Single Partner the powers devolved to the meeting of partners of Julienne S.à r.l., (the Company) a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 10B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, registered at Luxembourg trade and companies register section B under number 135.962, incorporated by a notarial deed of Me Marc LECUIT, notary residing in Mersch, on February 1st, 2008, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 553 of March 5th 2008,

The appearing party, duly represented, ask the notary to act that:

I. The Single Partner holds all the five hundred (500) shares representing the share capital of the Company;

II. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To transfer the registered office from Bertrange to L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

2. To amend consequently article 2.1. of the Articles of the Company.

III. Considering this plenary meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Single Partner has been previously informed, this one request the notary to act the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to transfer the registered office from Bertrange to L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Second resolution

Consequently, the meeting resolves to amend article 2.1. of the Articles of the Company, which shall read as follows:

“ **2.1.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the City of Luxembourg by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le cinq avril;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

KBC Real Estate NV, une société de droit belge, ayant son siège social à B-1080 Bruxelles, 16, avenue du Port, inscrite à la BCE sous le numéro d'entreprise 0404.040.632, (l'Associée Unique),

ici représentée par Monsieur Patrick VAN HEES, juriste à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à Bruxelles le 1^{er} février 2011, qui restera annexée au présent acte après signature ne varietur.

Exerçant en tant qu'Associé Unique les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés de la société Julienne S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social à L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 135.962, constituée par acte notarié de Maître Marc LECUIT, notaire résidant à Mersch, du 1^{er} février 2008 publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" numéro 553 du 5 mars 2008.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- I. l'Associé Unique détient toutes les cinq cents (500) parts sociales représentant le capital social de la Société;
- II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transférer le siège social de Bertrange à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
2. Modifier en conséquence l'article 2.1 des Statuts de la Société;
- III. Considérant que cette assemblée plénière peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé, celui-ci requiert le notaire d'acter les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Bertrange à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Deuxième résolution

En conséquence, l'assemblée décide de donner la teneur suivante à l'article 2.1 des Statuts:

« **2.1.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la Ville de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. VAN HEES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 avril 2011. LAC/2011/16224. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Référence de publication: 2011054357/89.

(110061159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Service information, conseil et assistance de l'OGBL a.s.b.l., Informations- a Berodungsservice vum OGBL, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 60, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg F 1.327.

Les statuts coordonnés de SERVICE INFORMATION, CONSEIL ET ASSISTANCE DE L'OGBL, A.s.b.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 6 avril 2011.

FIDUCIAIRE EVERARD KLEIN SARL

Référence de publication: 2011049040/13.

(110054607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

Mirsa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 38, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011055487/13.

(110061703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

MJ Media Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram.

R.C.S. Luxembourg B 38.462.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011055488/10.

(110062083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Danison Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 83.009.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 28 avril 2011 que:

1. L'Assemblée accepte la démission de la société BF Consulting Sàrl de son poste de Commissaire,
2. L'Assemblée décide de nommer en remplacement du Commissaire démissionnaire, la société REVICONSLT S.à r.l, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139013.

Le mandat du nouveau Commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 28 avril 2011.

Référence de publication: 2011058218/18.

(110065594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Neovara European Mezzanine Leveraged Partners 2003-A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 99.799.

Le Bilan du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Avril 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011055489/10.

(110061678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Noy Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 105.270.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 26 avril 2011 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'assemblée générale du 26 avril 2011 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

Pour NOY HOLDING S.A.-SPF

Société Anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2011062246/21.

(110069714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Organaen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8371 Hobscheid, 1, rue de Steinfort.
R.C.S. Luxembourg B 150.893.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 27 avril 2011 à Hobscheid

L'Assemblée décide de nommer Madame Alice BOURTON, née le 26 mars 1974 à Arlon, résidant au 9, Rue du Muselbur B-6700 Sampont en tant que Gérante unique pour une durée indéterminée en lieu et place de Monsieur Olivier DIFFERDANGE, né le 12 janvier 1973 à Arlon, résidant au 1, Rue de Steinfort L-8371 Hobscheid.

L'associée unique Madame Alice Bourton, cède 80 parts sociales, née le 26 mars 1974 à Arlon, résidant au 9, Rue du Muselbur B-6700 Sampont à Monsieur Olivier DIFFERDANGE, né le 12 janvier 1973 à Arlon, résidant au 1, Rue de Steinfort L-8371 Hobscheid

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011057268/16.

(110064293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

GACEREF Luxco Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 159.024.

—
In the year two thousand and eleven, on the eighth of March.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"GAC EUROPEAN REAL ESTATE FUND LIMITED", a private limited company incorporated in accordance with and under the laws of Ireland registered with Irish Company Registration under number 489795 and having its registered office at Block C, Second Floor, Maynooth Business Campus, Maynooth, Co. Kildare, Ireland ("GAC"),

duly represented by Ms Stéphanie Guers, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 8, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "GACEREF Luxco Holdco S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), with its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159 024 (the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed on 11 February 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company have not been amended yet.

The appearing party represents the whole corporate capital and may validly decide to amend the articles of incorporation of the Company as follows:

First resolution

The sole partner decides to increase the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to twelve thousand five hundred one euro (EUR 12,501.-) by the issue of one (1) share, having a par value of one euro (EUR 1.-).

There appeared Ms Stéphanie Guers, previously named, who declares to subscribe in the name and for the account of GAC, prequalified, on the basis of the above-mentioned proxy, to the newly issued share for a total amount of six hundred three thousand nine hundred forty-nine euro (EUR 603,949.-).

The shares so subscribed have been paid up by a contribution in kind consisting in a claim that GAC holds towards the Company.

The value of the contribution in kind made by GAC is set at six hundred three thousand nine hundred forty-nine euro (EUR 603,949.-), representing one euro (EUR 1.-) for the share capital and six hundred three thousand nine hundred forty-eight euro (EUR 603,948.-) for the share premium.

The proof of the existence and of the value of the contributions in kind made by the subscribers, in a total amount of six hundred three thousand nine hundred forty-nine euro (EUR 603,949.-), has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the precedent resolution, the sole shareholder decides to amend the article 5 of the articles of incorporation, which shall now read as follows:

" Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred one euro (EUR 12,501.-) represented by twelve thousand five hundred one (12,501) shares in registered form having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at three thousand euro.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le huit mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg,

A comparu:

«GAC European Real Estate Fund Limited», une private limited company, constituée et existante sous les lois d'Irlande, enregistrée au registre des sociétés d'Irlande sous le numéro 489795 et ayant son siège social au Block C, Second Floor, Maynooth Business Campus, Maynooth, Co. Kildare, Irlande ("GAC"),

ici représentée par Madame Stéphanie Guers, maître en droit, demeurant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 mars 2011.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de «GACEREF Luxco Holdco S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159 024 (la "Société"), constituée suivant acte notarié en date du 11 février 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

Le comparant représente l'intégralité du capital social et peut valablement décider de modifier les statuts comme suit:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-) par l'émission d'une (1) part sociale, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

A comparu Madame Stéphanie Guers, prénommée, qui déclare souscrire au nom et pour le compte de GAC, pré-qualifiée, sur base de la procuration susmentionnée, la part sociale nouvellement émise pour un montant total de six cent trois mille neuf cent quarante-neuf euros (EUR 603,949,-).

La part sociale ainsi souscrite a été libérée par un apport en nature consistant en une créance détenue par GAC sur la Société.

Le montant de la contribution en nature effectuée par GAC est fixé à six cent trois mille neuf cent quarante-neuf euros (EUR 603.949,-) représentant un euro (EUR 1,-) pour le capital social et six cent trois mille neuf cent quarante-huit euros (EUR 603.948,-) pour la prime d'émission.

La preuve de l'existence et de la valeur des apports en nature effectués par le souscripteur, d'un montant total de six cent trois mille neuf cent quarante-neuf euros (EUR 603.949,-) a été soumise au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-) représenté par douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de trois mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. GUERS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 mars 2011. Relation: EAC/2011/3244. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011053690/112.

(110060217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Neovara European Mezzanine Leveraged Partners 2003-B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 99.801.

Le Bilan du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Avril 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011055490/10.

(110061680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Banque BPP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 153.890.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg au siège social en date du 20 avril 2011, qu'ont été prises les résolutions suivantes:

- Monsieur Josep PERALBA, demeurant professionnellement Av. Meritxell, 80 AD-500 Andorra La Vella, a été nommé Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Xavier CORNELLA, demeurant professionnellement Av. Meritxell, 80 AD-500 Andorra La Vella, a été nommé Vice-Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Stéphane BOSI, demeurant professionnellement au 30, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été reconfirmé Administrateur-Délégué avec les pouvoirs de la gestion journalière;

- La société KPMG Audit, S.à r.l., 9, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg a été nommée Réviseur d'Entreprise pour l'exercice 2011.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2011.

Pour extrait conforme

Banque BPP S.A.

Crédit Andorra Group

Référence de publication: 2011064464/24.

(110072037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

RepcO 30 S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 738.110,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 118.330.

—
Démission de l'un des membres du conseil d'administration au date du 27 octobre 2010

Monsieur Paul Shiels, résidant 7 Walther Von Cronberg Platz, 60594 Francfort, Allemagne, à démissionné de ses fonctions d'administrateur B de la Société avec effet du 27 Octobre 2010.

Le conseil d'administration de la de Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Pii KETVEL (administrateur A)
2. Monsieur Bernd JANIETZ (administrateur A)
3. Monsieur Michael CHIDIAC (administrateur A)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

KETVEL, Pii / JANIETZ, Bernd

Administrateur A / Administrateur A

Référence de publication: 2011058841/19.

(110065360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

ProLogis Netherlands XIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.898.

—
In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of March.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ProLogis European Finance S.à r.l., a limited liability company, organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered under the number RCS Luxembourg B 70.892,

duly represented by Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy given under private seal on 29 March 2011.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

I. The appearing party declares that it is the sole shareholder of ProLogis Netherlands XIII S.à r.l. a "société à responsabilité limitée" incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a notarial deed on 10 May 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 576 of 27 July 1999 (the "Company"). The Company's Articles of Incorporation have been amended for the last time by notarial deed on 27 December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 688 on 28 August 2001.

II. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken has requested the undersigned notary to document the sole following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of two million eight hundred eighty thousand euros (EUR 2,880,000.-), in order to bring it from its current amount of two million nine hundred thousand euros (EUR 2,900,000.-) down to twenty thousand euros (EUR 20,000.-) by cancellation of two thousand eight hundred eighty (2,880) shares having a nominal value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each.

The repayment may only take place after any claims held by any creditors against the Company have been fully reimbursed or retained.

The reimbursement of the amount of the share capital decrease will be settled by a repayment in cash to be realised as agreed between the Company and the Sole Shareholder.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at twenty thousand euros (EUR 20,000.-) represented by twenty (20) shares with a par value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings."

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 1,200 (one thousand two hundred euro).

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente mars.

Par-devant Nous, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ProLogis European Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 70.892,

ici représentée par Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 mars 2011.

Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

I. Le comparant déclare qu'il est l'associé unique de ProLogis Netherlands XIII S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte notarié du 10 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 576 du 27 juillet 1999 (la "Société"). Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du 27 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 688 du 28 août 2001.

II. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre et a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de deux millions huit cent quatre vingt mille euros (2.880.000,- EUR), pour le ramener de son montant actuel de deux millions neuf cent mille euros (2.900.000,- EUR) à un montant de vingt mille euros (20.000,- EUR) par l'annulation de deux mille huit cent quatre vingt (2.880) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1000,- EUR) chacune.

Ledit remboursement ne pourra s'effectuer qu'après que les créances de la société aient été remboursées ou dûment provisionnées.

Le remboursement du montant de la réduction de capital social sera réglé par paiement en espèces effectué comme convenu entre la Société et l'Associée Unique.

Deuxième résolution

Suite à l'adoption de la résolution précédente, l'Associée Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt mille euros (20.000,- EUR) représenté par vingt (20) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.200 (mille deux cents euros).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 avril 2011. Relation: LAC/2011/15384. Reçu: soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2011.

Référence de publication: 2011054460/101.

(110060788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

OpEx Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8311 Capellen, 89, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 128.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011055501/13.

(110061759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Neovara European Mezzanine Partners 2003-A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 99.800.

Le Bilan du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 15 Avril 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011055491/10.

(110061683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Kemaba Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.418.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu en date du 14 mars 2011

Il résulte du procès-verbal du conseil d'Administration tenu en date du 14 mars 2011, que:

1. Les administrateurs ont pris note de la démission de Monsieur Jérôme Wunsch, de son mandat d'Administrateur de catégorie B de la Société avec effet immédiat.

2. Les administrateurs ont décidé de coopter en remplacement Monsieur Guillaume Le Bouar, né à Brignoles (France) le 2 novembre 1971, demeurant professionnellement au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de catégorie B de la Société.

3. Les Administrateurs ont décidé que la nomination permanente et la durée du mandat de Monsieur Guillaume Le Bouar, en tant qu'Administrateur de catégorie B de la Société, feront l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions de l'Article 51 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel qu'amendé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2011.

KEMABA FINANCE S.A.

François Georges / Paolo Di Filippo

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011059133/23.

(110066949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Foyer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 67.199.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 5 avril 2011 que

- Monsieur Romain BECKER a été reconduit comme administrateur pour une période de trois ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2014,

- Monsieur Henri MARX a été reconduit comme administrateur pour une période de trois ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2014,

- Monsieur John PENNING, demeurant à L-8131 Bridel, 53, rue des Genêts, a été nommé comme nouvel administrateur pour une période de trois ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2014.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration du même jour que Monsieur Henri MARX a été nommé Président du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOYER S.A.

Référence de publication: 2011058272/18.

(110065852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

North Line Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 78.298.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société, tenue le 8 septembre 2009, au siège social que:

- Les actionnaires ont accepté la réélection de la société IAS CONSULTING LIMITED en tant que commissaire aux comptes rétroactivement à compter du 14 août 2009 jusqu'au 9 septembre 2014

Les actionnaires ont d'autre part pris acte du nouveau siège social du commissaire aux comptes IAS CONSULTING LIMITED à l'adresse suivante: 40, Woodborough Road, Winscombe, Somerset, BS25 1AG.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Pour North Line Holding S.A.

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011059179/17.

(110066692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Neovara European Mezzanine Partners 2003-B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 99.796.

Le Bilan du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Avril 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011055492/10.

(110061786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

BML Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 152.402.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} avril 2011

Résolution n° 1

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la révocation des fonctions de commissaire aux comptes de la société Fiduciaire CGS Sàrl, ayant son siège social à L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 52338.

Résolution n° 2

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions de commissaire aux comptes de Madame Nadine CARELLE, née le 26 mai 1967 à Dudelange et demeurant à L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé, pour une durée de six ans.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} avril 2011.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

FIDUCIAIRE CGS

4 rue du Fossé

L-4123 Esch-sur-Alzette

Signature

Référence de publication: 2011063885/22.

(110070524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Prax Capital China Growth Fund III, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 146.911.

—
In the year two thousand and eleven, on the first day of April.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Mr. Marco Ruiz, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the board of managers of Prax Capital China Growth GP, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, Avenue du Bois, L-1521 Luxembourg, acting as the general partner (the "General Partner" or "GP") of "PRAX CAPITAL CHINA GROWTH FUND III, S.C.A., SICAR", a company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (the "Company"),

by virtue of a decision taken by the board of managers of the said GP in its meeting held by circular resolutions effective as of March 4, 2011,

which decision, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person requested the notary to enact the following statements:

1) The Company was incorporated by deed held before Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, who acted in replacement of Maître Henri Hellinckx, prenamed, on June 16, 2009, published in the Mémorial C on July 16, 2009 number 1369;

and has now a subscribed share capital of one hundred and two million four hundred and fifty seven thousand nine hundred US dollars (US\$ 102.457.900.-), divided into one (1) General Partner Share and one million twenty four thousand five hundred seventy eight (1,024,578) Ordinary Shares with a par value of one hundred US dollars (Us \$ 100.-) each and each partly paid-up at 5% of their value,

2) Article 7 (f) of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") foresees an authorized share capital as follows:

" **Art. 7. Share capital.** ...

(f) The authorised share capital, including the subscribed share capital, is fixed at four hundred million US dollar (US \$ 400,000,000.-) consisting of an aggregate number of three million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (3,999,999) Ordinary Shares and one (1) General Partner Share with a par value of one hundred US dollar

(US \$ 100.-) each. During the period of five years, from the date of the publication of these articles of incorporation, the General Partner is hereby (subject to the other provisions of these articles of incorporation) authorised to offer, allot, grant options over or grant any right or rights to subscribe for Ordinary Shares or any right or rights to convert any security into such Ordinary Shares or otherwise dispose of them to such persons, at such times and for such consideration and upon such terms and conditions as the General Partner may determine within the limit of the authorised capital.

...".

3) Pursuant to the above mentioned provisions of Article 7 (f) of the Articles, the board of managers of the said GP, in its meeting held by circular resolutions effective as of March 4, 2011, resolved to increase the subscribed share capital of the Company (where the subscription forms for Shares will have been received and the funds relating thereto will be at the disposal of the Company) by an amount of ONE MILLION NINE HUNDRED TWENTY-THREE THOUSAND SEVEN HUNDRED US DOLLARS (US\$ 1,923,700.-), in order to raise it from its present amount of ONE HUNDRED AND TWO MILLION FOUR HUNDRED AND FIFTY SEVEN THOUSAND NINE HUNDRED US dollars (US\$ 102.457.900.-) to ONE HUNDRED AND FOUR MILLION THREE HUNDRED AND EIGHTY-ONE THOUSAND SIX HUNDRED US dollars (US\$ 104,381,600.-), by issuing NINETEEN THOUSAND TWO HUNDRED THIRTY-SEVEN (19,237) additional Ordinary Shares with a par value of ONE HUNDRED US dollar (US \$ 100.-) each.

Thereupon, Mr. Marco Ruiz, prenamed, declares, on the basis of the above circular resolutions and the bank confirmation as attached, that the board of managers of the GP has accepted the subscription of a total of NINETEEN THOUSAND TWO HUNDRED THIRTY-SEVEN (19,237) additional Ordinary Shares with a par value of ONE HUNDRED US dollar (US \$ 100.-) each, for a total amount of ONE MILLION NINE HUNDRED TWENTY-THREE THOUSAND SEVEN HUNDRED US DOLLARS (US\$ 1,923,700.-), and declares that such additional Ordinary Shares have been partly paid-up to 5% of their par value, in cash, so that an amount of NINETY-SIX THOUSAND ONE HUNDRED AND EIGHTY-FIVE US dollars (US\$ 96,185.-) has been available to the Company on March 4, 2011, evidence thereof having been given to the notary by a bank certificate and the list of subscribers, which remain attached hereto.

4) As a consequence of the increase of the subscribed share capital of the Company, Article 7 (d) of the Articles will from now have the following wording:

" Art. 7. Share Capital. ...

(d) The Company has a subscribed share capital of one hundred and four million three hundred and eighty-one thousand six hundred US dollars (US\$ 104,381,600.-), divided into one (1) General Partner Share and one million forty-three thousand eight hundred and fifteen (1,043,815) Ordinary Shares with a par value of one hundred US dollars (US \$ 100.-) each.

...".

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately EUR 3,000.-.

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing person, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le premier jour du mois d'avril.

Par devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur Marco Ruiz, résidant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil de gérance de Prax Capital China Growth GP, S.à r.l., une société constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, Avenue du Bois, L-1521 Luxembourg, agissant en qualité d'associé commandité Associé Commandité» de "PRAX CAPITAL CHINA GROWTH FUND III, S.C.A., SICAR", Société en Commandite par Actions (S.C.A.), qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR) ayant son siège social au 6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (la «Société»),

en vertu d'une décision prise par le conseil de gérance de l'Associé Commandité de ladite Société par résolutions circulaires prenant effet à compter du 4 mars 2011,

laquelle décision restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire résidant à Luxembourg, ayant agi en remplacement de Maître Henri Hellinckx, prénommé, en date du 16 juin 2009, publié au Mémorial C numéro 1369 en date du 16 juillet 2009;

et elle a actuellement un capital social souscrit de cent deux millions quatre cent cinquante-sept mille neuf cent dollars US (US\$ 102.457.900.-) divisé en une (1) Action d'Associé Commandité et un million vingt-quatre mille cinq cent soixante-dix-huit (1.024.578) Actions Ordinaires avec une valeur nominale de cent dollars US (US \$ 100,-) chacune, partiellement libérées à hauteur de 5% de leur valeur nominale.

2. L'article 7 (f) des statuts de la Société (les «Statuts») prévoit un capital social autorisé dans les termes suivants:

" Art. 7. Capital Social. ...

(f) Le capital social autorisé, incluant le capital social souscrit, est fixé à quatre cent millions de dollars US (US \$ 400.000.000.-), constitué d'un nombre total de trois millions neuf cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf (3.999.999) Actions Ordinaires avec une (1) Action d'Associé Commandité avec une valeur nominale de cent dollars US (US \$ 100.-) chacune. Durant la période de cinq ans à compter de la date de publication de ces Statuts, l'Associé Commandité est (sous réserve d'autres dispositions de ces Statuts) autorisé à offrir, attribuer, accorder des options ou accorder tous droits de souscription pour de telles Actions Ordinaires ou tous droits de convertir tout titre en Actions Ordinaires ou le droit d'en disposer, à tout moment, pour toute considération et conformément aux conditions déterminés par l'Associé commandité dans la limite du capital autorisé.

...".

3. En vertu des dispositions de l'Article 7 (f) des Statuts mentionné ci-dessus, le conseil de gérance de l'Associé Commandité de la Société a décidé, par résolutions circulaires prenant effet au 4 Mars 2011, d'augmenter le capital social souscrit de la Société (lorsque les contrats de souscription d'Actions de la Société auront été reçus et les fonds y relatifs seront à la disposition de la Société) à concurrence de UN MILLION NEUF CENT VINGT-TROIS MILLE SEPT CENTS dollars US (US\$ 1.923.700.-) pour porter le capital social souscrit de son montant actuel de CENT DEUX MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE-SEPT MILLE NEUF CENTS dollars US (US\$ 102.457.900.-) à CENT QUATRE MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE SIX CENT dollars US (US\$ 104.381.600) par l'émission de DIX NEUF MILLE DEUX CENT TRENTE-SEPT (19.237) Actions Ordinaires additionnelles d'une valeur nominale de CENT dollars US (US \$ 100.-) chacune.

Alors, Monsieur Marco Ruiz, prénommé, sur la base des résolutions circulaires ci-avant et de la confirmation bancaire ci-attachée, déclare que le conseil de gérance de l'Associé Commandité a accepté la souscription d'un nombre total de DIX NEUF MILLE DEUX CENT TRENTE-SEPT (19.37) Actions Ordinaires additionnelles d'une valeur nominale de CENT dollars US (US\$ 100.-) chacune, pour un montant total de UN MILLION NEUF CENT VINGT-TROIS MILLE SEPT CENTS dollars US (US\$ 1.923.700.-) et déclare que ces Actions Ordinaires ont été partiellement libérées à hauteur de 5% de leur valeur nominale, par apport en numéraire, de sorte que la somme totale de QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE CENT QUATRE-VINGT-CINQ dollars US (US\$ 96.85.-) s'est trouvée à la disposition de la Société au 4 mars 2011, ce qui a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire et par la liste des souscripteurs, qui restent annexés aux présentes.

4. À la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 7 (d) des Statuts est modifié comme suit et aura désormais la teneur suivante:

" Art. 7. Capital Social. ...

(d) La Société a un capital social souscrit de cent quatre millions trois cent quatre-vingt-un mille six cents dollars US (US\$ 104.381.600) divisé en une (1) Action d'Associé Commandité et un million quarante-trois mille huit cent quinze (1.043.815) Actions Ordinaires avec une valeur nominale de cent dollars US (US \$ 100,-) chacune.

...".

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de la présente augmentation de capital, est évalué à environ EUR 3.000.-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. RUIZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 avril 2011. Relation: LAC/2011/16073. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Référence de publication: 2011053794/145.

(110060587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

**Green Leopard S.A., Société Anonyme,
(anc. Catering Concept S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 96.189.

—
L'an deux mille onze, le cinq avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CATERING CONCEPT S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite sous le numéro B96.189 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Me André Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} octobre 2003, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n^o 1145, du 3 novembre 2003.

Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Clément VILLAUME, maître en droit, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutateurs Monsieur Steve HOFFMANN, maître en droit, et Mademoiselle Marie GILMER, maître en droit, les deux avec même adresse professionnelle.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de la dénomination sociale, pour la changer en «GREEN LEOPARD S.A.»; Modification correspondante des dispositions de l'article 1^{er} des statuts;

2. Création de la possibilité de matérialiser les actions émises par la Société comme actions au porteur; Modifications correspondantes de l'article 5, 2^{ème} alinéa des statuts;

3. Divers.

II. Que les 30.000 (trente mille) actions représentant l'entière du capital social de 60.000.- EUR (soixante mille euros) sont toutes représentées à la présente assemblée, de manière que celle-ci puisse être tenue sans avis de convocation spéciaux et préalables, et que la présente assemblée peut en conséquence souverainement statuer sur l'ensemble des points portés à son ordre du jour.

III. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le président et, après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, et sans abstentions, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide changer avec effet immédiat la dénomination sociale en celle de «GREEN LEOPARD S.A.».

L'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Il existe entre tous les actionnaires et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions une société anonyme luxembourgeoise dénommée «GREEN LEOPARD S.A.».

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide que toutes les actions émises ou à émettre par la Société pourront dorénavant être sous forme d'actions nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

L'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Les actions sont émises sous forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire.».

L'assemblée décide que toutes autres dispositions des statuts restent pour le moment inchangées.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Geiben, C. Villaume, S. Hoffmann, M. Gilmer et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 avril 2011. LAC/2011/16808. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Référence de publication: 2011054248/60.

(110060702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Neovara European Mezzanine Partners 2003-C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 100.709.

Le Bilan du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Avril 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011055493/10.

(110061784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Neovara European Mezzanine Partners 2003-D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 99.795.

Le Bilan du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Avril 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011055494/10.

(110061782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Neovara European Mezzanine Retail 2003-A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 99.798.

Le Bilan du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Avril 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011055495/10.

(110061780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Sorbholding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 109.079.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 avril 2011

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de COVENTURES S.A., ayant son siège social 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 28 avril 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011058430/18.

(110065728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Adro Beheer S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 157.849.

In the year two thousand and eleven, on the fourth of April.

Before us Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited liability company ADRO BEHEER S.A., SPF, having its registered office in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 157.849 (NIN 2011 2201 212),

incorporated by a de-merger deed by the undersigned notary on the 27th of December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 515 of March 18, 2011, and which articles of incorporation have been amended by deed of the undersigned notary on the 30th of December 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The corporate capital is set at four hundred forty-six thousand five hundred ninety Euro (€ 446.590.-), represented by two thousand four hundred fourteen (2,414) shares with a par value of one hundred eighty-five Euro (€ 185.-) each.

The meeting is presided by Mr. Claude ZIMMER, bachelor of law, master in economics, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

who appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is as follows:

1.- Transfer of the registered office of the company from Mamer to Luxembourg with amendment of article 2 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.- Decision to fix the address of the company at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

3.- Acceptance of the resignation of the current directors with discharge for the execution of their mandates.

4.- Acceptance of the resignation of the current statutory auditor with discharge for the execution of his mandate.

5.- Appointment of Mr. Claude ZIMMER, Mr. Marc THEISEN, Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, the company Luxglobal Management S.à r.l. and the company Van Lanschot Management S.A. as new directors of the company, their terms of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016.

6.- Appointment of the company ZIMMER & PARTNERS S.A. as new statutory auditor, its term of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016.

II. There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after being signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of meetings, will be registered with this deed together with the proxies "ne varietur" by the proxy holders and the notary.

III. It appears from the attendance list, that all the shareholders are present or represented at the meeting, the meeting is therefore properly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the company from Mamer to Luxembourg and therefore to amend article 2 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Second resolution

The meeting decides to fix the address of the company at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Third resolution

The meeting decides to accept the resignation of the current directors and grants them discharge for the execution of their mandates.

Fourth resolution

The meeting decides to accept the resignation of the current statutory auditor and grants him discharge for the execution of his mandate.

Fifth resolution

The meeting decides to appoint as new directors of the company, their terms of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016:

- Mr. Claude ZIMMER, bachelor of law, master in economics, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- Mr. Marc THEISEN, lawyer, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- The company Luxglobal Management S.à r.l., having its registered office at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 159.893, represented by its permanent representative Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, prenamed.
- The company Van Lanschot Management S.A., having its registered office at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 38.991, represented by its permanent representative Mr. Joseph O.H. VAN CRUGTEN, bank director, residing professionally at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

Sixth resolution

The meeting decides to appoint as new statutory auditor of the company, its term of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016:

The company ZIMMER & PARTNERS S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 151.507.

As nothing remains on the agenda, the president called the meeting closed.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by names, Christian names, civil status and residences the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatre avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ADRO BEHEER S.A., SPF, ayant son siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 157.849 (NIN 2011 2201 212),

constituée en vertu d'un acte de scission reçu par le notaire instrumentant en date du 27 décembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 515 du 18 mars 2011, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 décembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le capital social est fixé à quatre cent quarante-six mille cinq cent quatre-vingt-dix mille Euros (€ 446.590.-), représenté par deux mille quatre cent quatorze (2.414) actions d'une valeur nominale de cent quatre-vingt-cinq Euros (€ 185.-) chacune.

La séance est présidée par Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société de Mamer à Luxembourg avec modification de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.- Décision de fixer l'adresse de la société à L-1610 Luxembourg, 4244, avenue de la Gare.

3.- Acceptation de la démission de tous les administrateurs actuellement en fonction avec décharge pour l'exécution de leurs mandats.

4.- Acceptation de la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction avec décharge pour l'exécution de son mandat.

5.- Nomination de Monsieur Claude ZIMMER, Monsieur Marc THEISEN, Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, de la société Luxglobal Management S.à r.l. et de la société Van Lanschot Management S.A. en tant que nouveaux administrateurs de la société, leurs mandats expirant à l'assemblée générale de 2016.

6.- Nomination de la société ZIMMER & PARTNERS S.A. en tant que nouveau commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2016.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les membres du bureau et ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Mamer à Luxembourg et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse de la société à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de tous les administrateurs actuellement en fonction et leur accorde décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que nouveaux administrateurs de la société, leurs mandats expirant à l'assemblée générale de 2016:

- Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- Monsieur Marc THEISEN, avocat, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- la société Luxglobal Management S.à r.l., ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.893,

représentée par son représentant permanent Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, prénommé.

- la société Van Lanschot Management S.A., ayant son siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 38.991,

représentée par son représentant permanent Monsieur Joseph O.H. VAN CRUGTEN, directeur de banque, demeurant professionnellement à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2016:

La société ZIMMER & PARTNERS S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: C. ZIMMER, H. H.J. KEMMERLING, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 6 avril 2011. Relation: ECH/2011/566. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 11 avril 2011.

Référence de publication: 2011052172/175.

(110059113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

IRERE Industrial 2, Société à responsabilité limitée,

(anc. HEAREF Luxembourg Self Storage Holdings).

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 140.750.

In the year two thousand and eleven, on the seventeenth day of March.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

"IRERE Industrial Holdings 2" a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register under the number B 157 776,

hereby represented by Mr. Geoffrey AREND, with professional address at Luxembourg,

by a virtue of a proxy given under private seal on March 10, 2011, which shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

I.- The appearing party, has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée "HEAREF Luxembourg Self Storage Holdings", having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg ("The Company"), (R.C.S. Luxembourg, section B number 140750), incorporated by a deed of the undersigned notary of July 31st, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2091 on August 28th, 2008.

II.- The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Change of the corporate name of the company into "IRERE Industrial 2";
2. Subsequent amendment of article 2 of the articles of incorporation of the Company;
3. Miscellaneous

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the Company's corporate name into "IRERE Industrial 2".

Second resolution

As a result of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend article 2 of the Company's articles of incorporation, which will from now on read as follows:

Art. 2. Corporate name. The Company will exist under the corporate name of "IRERE Industrial 2".

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing, party, the proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-sept mars.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

«IRERE Industrial Holdings 2» une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157 776,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Geoffrey AREND, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 mars 2011,

laquelle restera annexée aux présentes aux fins d'enregistrement.

I.- La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est seule et unique associé de la société à responsabilité limitée «HEAREF Luxembourg Self Storage Holdings», ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg (la «Société»), (R.C. Luxembourg, section B numéro 140750), constituée suivant acte du notaire soussigné le 31 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2091 en date du 28 août 2008.

II.- La partie comparante agissant en sa qualité de seul associé de la Société et représentée comme mentionné ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des résolutions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Changement de la dénomination sociale de la Société en «IRERE Industrial 2»;

2 Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société;

3 Divers;

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes.

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en «IRERE Industrial 2».

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de «IRERE Industrial 2».

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. AREND, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 mars 2011. Relation: EAC/2011/3735. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011054336/78.

(110060723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Neovara European Mezzanine Retail 2003-B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 99.797.

Le Bilan au 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Avril 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011055496/10.

(110061778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

JRS SICAV - SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R.C.S. Luxembourg B 148.348.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 6 avril 2011

L'assemblée générale ordinaire a décidé de:

- renouveler les mandats d'administrateurs de tous les membres actuels du conseil d'administration pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012, de sorte que le conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

* Monsieur Gavin Byrnes avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a Circuit de la Foire Internationale, président du conseil d'administration

* Monsieur Olivier Scholtes avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a Circuit de la Foire Internationale

* Monsieur Peter Nygren avec adresse professionnelle à S-103 90 Stockholm, Birger Jarlsgatan 14

* Monsieur Mats Ekström avec adresse professionnelle à S-103 90 Stockholm, Birger Jarlsgatan 14

- renouveler le mandat de réviseur indépendant d'entreprises de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011063608/20.

(110071877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

LuxCo 68 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 134.499.

DISSOLUTION

In the year two thousand eleven, on the eleventh of April.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The private limited liability company "EuroPRISA Luxembourg Holding Company UK S.à r.l.", established and having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 136.650,

here duly represented by two of its managers, namely:

- Mr. Enrico BALDAN, company manager, residing professionally in L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II, and

- Mr. Oliver MAY, company manager, residing professionally in L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act the following:

1) That "LuxCo 68 S.à r.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 134.499 (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Me Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on November 22, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 138 of January 18, 2008,

and that the articles of association of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of M^e Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on August 23, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2175 of October 14, 2010.

2) That the appearing party, represented as said before, is the sole owner of all the shares of the Company (the "Sole Shareholder").

3) That the Sole Shareholder declares the dissolution of the Company with immediate effect and the commencement of the liquidation process.

4) That the Sole Shareholder declares having thorough knowledge of the articles of association and of the financial situation of the Company.

5) That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company; and, in her capacity as liquidator, will have full powers to establish, sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the Sole Shareholder declares to irrevocably settle any present or future liabilities of the dissolved Company.

7) That Sole Shareholder declares that it takes over all the assets of the Company and that she will assume any existing debts of the Company pursuant to point 6 here before.

8) That Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company will be cancelled.

9) That full and entire discharge is granted to the manager for the performance of his assignment up to the date of the present dissolution of the Company.

10) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately nine hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the representatives of the appearing party, acting as said before, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said representatives have signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onze avril.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée «EuroPRISA Luxembourg Holding Company UK S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 136.650,

ici dûment représentée par deux de ses gérants, à savoir:

- Monsieur Enrico BALDAN, gérant de société, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II, and

- Monsieur Oliver MAY, gérant de société, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que «LuxCo 68 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 134.499, (la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, le 22 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 138 du 18 janvier 2008,

et que les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, le 23 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2175 du 14 octobre 14, 2010.

2) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les parts sociales actions de la Société (l'«Associée Unique»).

3) Que l'Associée Unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

4) Que l'Associée Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

5) Que l'Associée Unique se désigne comme liquidateur de la Société et, en sa qualité de liquidateur, aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'Associée Unique déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

7) Que l'Associée Unique déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout passif existant de la Société conformément au point 6 ci-avant.

8) Que l'Associée Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société seront annulés.

9) Que décharge pleine et entière est donnée à la gérante pour l'exécution de son mandat jusqu'au jour de la présente dissolution de la Société.

10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge, à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux représentants de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits représentants ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. BALDAN, O. MAY, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 avril 2011. LAC/2011/17390. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Référence de publication: 2011053736/111.

(110060741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

NMC International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 107.609.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011055499/10.

(110062100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Oakwood (Germany) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.373.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011055502/10.

(110062101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

ASR Fonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Howald, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 109.355.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 27 avril 2011

En date du 27 avril 2011, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

- Elle ratifie la décision du conseil d'administration du 16 février 2011 d'accepter la démission de Monsieur Toon Sweets de son poste de membre du conseil d'administration et nomme Monsieur Iwan van den Berg comme nouvel administrateur avec adresse professionnelle 10 Archimedeslaan, NL- 3584 BA Utrecht.

- Elle renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-François FORTEMPS Madame Claire COLLET et FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT Luxembourg S.A. représentée par Mamix ARICKX tous 3 avec adresse professionnelle 33 rue de Gasperich, L- 5826 Howald-Hesperange, Monsieur Jack JULICHER, Madame Nathalie MORONI avec adresse professionnelle 33 rue de Gasperich, L- 5826 Howald-Hesperange, Monsieur Paul MESTAG avec adresse professionnelle 55 rue du progrès, B- 1210 Bruxelles.

- Elle renouvelle le mandat de réviseur d'entreprises de la Société PriceWaterhouseCoopers;

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 10 mai 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ASR FONDS

Signature

Référence de publication: 2011065270/24.

(110072609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

TNT Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.540,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 144.548.

—
In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of TNT Holdings Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 2-8 avenue Charles de Gaulle, 2nd floor L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 144548 and having a subscribed share capital of EUR 12,530.

The Company has been incorporated on 20 January 2009 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C – N° 453 of 3 March 2008. The articles of association of the Company (the Articles) were amended several times and the last time on 9 September 2010 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C – N° 2426 of 11 November 2010.

There appears:

TNT Express Worldwide NV, a public limited company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Neptunusstraat 41 - 63, 2132JA Hoofddorp, registered with the Dutch Chamber of Commerce under number 33229886 (the Sole Shareholder);

hereby represented by Marc Tkatcheff, lawyer residing in Luxembourg (the Proxyholder), by virtue of a proxy given under private seal given on 7 March 2011.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the Proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, requests the undersigned notary to record the following:

I. That 1,253 (one thousand two hundred and fifty-three) shares having a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 10 (ten Euro), in order to bring the share capital from its present amount EUR 12,530 (twelve thousand five hundred and thirty Euro), represented by 1,253 (one thousand

two hundred and fifty-three) shares with a par value of EUR 10 (ten Euro) each, to an amount of EUR 12,540 (twelve thousand five hundred and forty Euro) by way of the creation and issuance of 1 (one) share of the Company with a par value of EUR 10 (ten Euro); and

2. Subscription to and payment in cash of the share capital increase specified under item 1. above by TNT Express Worldwide NV by way of the contribution in cash to the Company of an amount of EUR 25,000,000 (twenty-five million Euro); and

3. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company; and

4. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to individually proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share in the share register of the Company and the registration of the changes required by the matters set out in item 2. above.

III. that the Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase the issued share capital of the Company by an amount of EUR 10 (ten Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,530 (twelve thousand five hundred and thirty Euro), represented by 1,253 (one thousand two hundred and fifty-three) shares with a par value of EUR 10 (ten Euro) each, to an amount of EUR 12,540 (twelve thousand five hundred and forty Euro) by way of the creation and issuance of 1 (one) new share of the Company with a par value of EUR 10 (ten Euro) (the New Share) and the Meeting hereby resolves to issue and hereby issues such New Share.

Second resolution

The Meeting accepts the subscription to the increase of the share capital and its full payment as follows:

Subscription - Payment

The Proxyholder, acting in the name and on behalf of the Sole Shareholder, declares that the Sole Shareholder:

(i) subscribes to the increase of the share capital of the Company; and
(ii) fully pays up the New Share by way of a contribution in cash (the Contribution in Cash) in an amount of EUR 25,000,000 (twenty-five million Euro) (the Subscription price).

The Subscription price is to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 10 (ten Euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and
(ii) an amount of EUR 24,999,990 (twenty-four million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety Euro) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The amount of the Contribution in Cash is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which is given to the undersigned notary by means of blocking certificate issued by Bank Mendes Gans N.V. on 15 March 2011 confirming the availability of the subscription amount on a bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

A copy of the above certificate and blocking certificate, after having been signed *ne varietur* by the Proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

As a result of the above share capital increase, the Meeting records that the shareholding in the Company after the share capital increase is as follows:

TNT Express Worldwide NV: 1,254 shares.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the precedent resolution so that it reads henceforth as follows:

" Art. 5. Share capital.

The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,540 (twelve thousand five hundred and forty Euro), represented by 1,254 (one thousand two hundred and fiftyfour) shares having a nominal value of EUR 10 (ten Euro) per share."

Fourth resolution

The Meeting resolves to:

(i) amend the share register of the Company in order to record the number of shares held in the Company by the Sole Shareholder; and

(ii) to grant power and authority to any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to individually proceed on behalf of the Company to the amendment of the share register of the Company.

The Meeting furthermore resolves to grant power and authority to any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to proceed to any formalities in connection with the issuance of the New Share to the Sole Shareholder with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C and, more generally, to accomplish any formalities which may be necessary or useful in connection with the implementation of the third and fourth resolutions.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this share capital increase, is approximately EUR 6,000.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this deed.

The present deed having been read to the Proxyholder of the appearing party, the said Proxyholder signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seize mars.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Se tient une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de TNT Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, 2^{ème} étage L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144548 au capital social de 12.530 EUR.

La Société a été constituée le 20 janvier 2009 par acte passé devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C – N°453 du 3 mars 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 9 septembre 2010 par acte passé devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C – N°2426 du 11 novembre 2010.

Apparaît:

TNT Express Worldwide NV, une société anonyme (public limited liability company) de droit hollandais, avec siège social à Neptunusstraat 41 -63, 2132JA Hoofddorp (Amsterdam), enregistrée auprès de la Chambre de Commerce hollandaise sous le numéro 33229886 (l'Associé Unique)

ici représentée par Marc Tkatcheff, avocat demeurant à Luxembourg (le Mandataire) en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 7 mars 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, requiert au notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que 1.253 (mille deux cent cinquante-trois) parts sociales d'une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer des points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de 10 EUR (dix Euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 12.530 EUR (douze mille cinq cent trente Euros) représenté par 1.253 (mille deux cent cinquante-trois) parts sociales d'une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune, à un montant de 12.540 EUR (douze mille cinq cent quarante Euros), par l'émission et la création d'1 (une) part sociale de la Société, ayant une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros); et

2. Souscription à l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus par TNT Express Worldwide NV par le biais d'un apport en numéraire fait à la Société d'un montant de 25.000.000 EUR (vingt-cinq millions d'Euros); et

3. Modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société; et

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et pouvoir et autorité donnés accordés à tout gérant de la Société, ou à tout avocat d'Allen & Overy Luxembourg de procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale nouvellement émise de la Société dans le registre des parts sociales de la Société, et l'enregistrement des modifications conformément au point 2. ci-dessus.

III. que l'Assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de 10 EUR (dix Euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 12.530 EUR (douze mille cinq cent trente

Euros) représenté par 1.253 (mille deux cent cinquante-trois) parts sociales d'une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune, à un montant de 12.540 EUR (douze mille cinq cent quarante Euros), par l'émission et la création d'1 (une) part sociale de la Société, ayant une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) (la Nouvelle Part Sociale) et l'Assemblée décide d'émettre et de ce fait émet cette Nouvelle Part Sociale.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide en outre d'approuver la souscription de l'augmentation de capital et sa libération de la manière suivante:

Souscription - Libération

Le Mandataire, agissant au nom et pour le compte de l'Associé Unique, déclare que l'Associé Unique:

- (i) souscrit à l'augmentation de capital social de la Société; et
- (ii) libère la Nouvelle Part Sociale par le biais d'un apport en numéraire (l'Apport en Numéraire) pour un montant de 25.000.000 EUR (vingt-cinq millions d'Euros) (le Prix de Souscription).

Le Prix de Souscription sera réparti de la manière suivante:

- (i) un montant de 10 EUR (dix Euros) sera attribué au compte nominal du capital social de la Société; et
- (ii) un montant de 24.999.990 EUR (vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix Euros) sera attribué au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant de l'Apport en Numéraire est par conséquent à l'entière disponibilité de la Société, comme en atteste le certificat de blocage émis par Bank Mendes Gans N.V. en date du 15 mars 2011 présenté au notaire instrumentaire, ledit certificat confirmant la disponibilité du montant de souscription sur un compte bancaire. Le notaire instrumentaire reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

Un exemplaire du certificat ainsi que du certificat de blocage susmentionné, après avoir été signés ne varietur par le Mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte afin d'être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée décide d'acter que l'actionariat de la Société après l'augmentation du capital social est désormais le suivant:

TNT Express Worldwide NV: 1.254 parts sociales.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts afin d'y refléter la résolution précédente, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de 12.540 Euros (douze mille cinq cent quarante Euros) représenté par 1.254 (mille deux cent cinquante quatre) parts sociales d'une valeur nominale de 10 Euros (dix Euros) chacune."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de:

- (i) modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y inscrire le nouveau nombre de parts sociales de la Société détenu par l'Associé Unique, et
- (ii) donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé d'Allen & Overy Luxembourg afin de procéder, individuellement et au nom de la Société, aux inscriptions dans le registre des parts sociales de la Société.

L'Assemblée décide en outre d'accorder pouvoir et autorisation à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg pour accomplir toutes les formalités relatives à l'émission de la Nouvelle Part Sociale à l'Associée Unique auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et concernant la publication dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C et, plus généralement, d'accomplir toutes les formalités nécessaires ou utiles en vue de l'accomplissement de la troisième et de la quatrième résolution.

Estimation des frais

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte d'augmentation de capital sont estimés approximativement à EUR 6.000.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête de la présente, à Luxembourg.

Et après lecture faite au Mandataire de la partie comparante, ledit Mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. TKATCHEFF et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mars 2011. Relation: LAC/2011/13194. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).
Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 avril 2011.

Référence de publication: 2011052510/201.

(110058490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Opalon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 146.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011055503/10.

(110062110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

LaSalle Torius S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.994.

In the year two thousand and eleven,
on the seventeenth day of March.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

“LaSalle Asia Opportunity III S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129090, here represented by Ms Laetitia Georgel, legal assistant, residing professionally at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

by virtue of a proxy given Luxembourg, on 10 March 2011.

Said proxy, initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of “LaSalle Torius S.à r.l.” (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 136994, incorporated pursuant to a notarial deed on 29 February 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 875 of 9 April 2008. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 21 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 27 July 2010, number 1532.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the Company’s share capital by an amount of thirty thousand US Dollars (USD 30,000.-) so as to raise it from its current amount of one hundred and thirty-three thousand nine hundred and twenty US Dollars (USD 133,920.-) to an amount of one hundred sixty-three thousand nine hundred and twenty US Dollars (USD 163,920.-) through the issue of three hundred and seventy-five (375) new shares, having a nominal value of eighty US Dollars (USD 80.-) each.

The new shares are to be subscribed by “LaSalle Asia Opportunity III S.à r.l.”, prenamed, paid up by a contribution in cash for a total amount of thirty thousand US Dollars (USD 30,000.-).

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 8 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

Art. 8. (first paragraph). “The Company’s share capital is set at one hundred sixty-three thousand nine hundred and twenty US Dollars (USD 163,920.-) represented by two thousand and forty-nine (2’049) shares with a par value of eighty US Dollars (USD 80.-) each.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«LaSalle Asia Opportunity III S.à.r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129090,

ici représentée par Madame Laetitia Georgel, assistante juridique, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 10 mars 2011.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «LaSalle Torius S.à r.l.» (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136994, constituée selon un acte notarié en date du 29 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 875 du 9 avril 2008. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné, en date du 21 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1532 du 27 juillet 2010.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente mille US Dollars (USD 30.000.-) afin de le porter de son montant actuel de cent trente-trois mille neuf cent vingt US Dollars (USD 133.920.-) à un montant de cent soixante-trois mille neuf cent vingt US Dollars (USD 163.920.-) par l'émission de trois cent soixante-quinze (375) parts sociales d'une valeur nominale de quatre-vingts US Dollars (USD 80.-) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par «LaSalle Asia Opportunity III S.à r.l.», prénommée, payées par un apport en numéraire pour un montant total de trente mille US Dollars (USD 30.000.-).

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 8 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 8. (premier alinéa). «Le capital social est fixé à cent soixante-trois mille neuf cent vingt US Dollars (USD 163.920.-) représenté par deux mille quarante-neuf (2.049) parts sociales d'une valeur de quatre-vingts US Dollars (USD 80.-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. GEORGEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 mars 2011. Relation: EAC/2011/3745. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011054367/95.

(110061358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

ProLogis UK CCLIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.254.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 février 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011055510/14.

(110062169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

RepcO 31 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 174.550,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 126.175.

Démision de l'un des membres du conseil d'administration au date du 27 octobre 2010

Monsieur Paul Shiels, résidant 7 Walther Von Cronberg Platz, 60594 Francfort, Allemagne, à démissionné de ses fonctions d'administrateur B de la Société avec effet du 27 Octobre 2010.

Le conseil d'administration de la de Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Pii KETVEL (administrateur A)
2. Monsieur Bernd JANIETZ (administrateur A)
3. Monsieur Michael CHIDIAC (administrateur A)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

KETVEL, Pii / JANIETZ, Bernd

Administrateur A / Administrateur A

Référence de publication: 2011058842/19.

(110065361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Crèche Les Mini-Pousses S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Crèche Les Minis Pousses S.à r.l.).

Siège social: L-5410 Beyren, 17, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 155.568.

L'an deux mil onze, le vingt-huit mars.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Madame LAURISSE Sandrine, éducatrice diplômée, née à Metz (France) le 4 décembre 1979, demeurant à B-6724 MARBEHAN, 5, rue de la Fontaine;

2. Madame PERSICO Vanessa, sans profession, née à Luxembourg le 5 avril 1975, demeurant à B-6740 ETALLE, 15, rue de Houdemont.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1.- qu'elles sont les seules associées de la société à responsabilité limitée "CRÈCHE LES MINIS POUSSÉS S.à r.l.", avec siège social à Sprinkange (commune de Dippach), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 septembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2330 du 29 octobre 2010. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

2.- qu'elles ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées décident de modifier la dénomination sociale de la société en «CRÈCHE LES MINI-POUSSES S.à r.l.».

Deuxième résolution

Les associées décident de modifier en conséquence l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** Il existe une société sous la dénomination «CRÈCHE LES MINI-POUSSES S.à r.l.».

Troisième résolution

Les associées décident de transférer le siège social de la société à L-5410 BEYREN (Commune de Flaxweiler), 17, rue de l'Eglise.

Quatrième résolution

Les associées décident de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. (premier alinéa).** Le siège social est établi dans la Commune de Flaxweiler.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ huit cents euros (800.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S.LAURISSE, V.PERSICO, G.LECUI.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 mars 2011. Relation: LAC/2011/14678. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): T.BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2011.

Référence de publication: 2011050250/44.

(110056187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Rox Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 151.156.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011055549/10.

(110062073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Western Technology S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 31.982.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Senningerberg, le 11 avril 2011.

Référence de publication: 2011050592/11.

(110056530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Finbelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 77.948.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2011050774/12.

(110056198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Rasa Land Investors LuxCo 2 SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 136.176.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2011.
Fides (Luxembourg) S.A.
Signatures
Liquidateur

Référence de publication: 2011055546/14.

(110061895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Private Wealth Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 89.694.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco C&T (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation avec effet au 30 avril 2011 de la convention de domiciliation conclue le 1^{er} décembre 2008 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Private Wealth Consulting S.à r.l., B 89 694, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et

Citco C&T (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que repreneur du contrat précédemment conclu avec Citco (Luxembourg) S.A.

Fait à Luxembourg, le 29 avril 2011.
Citco C&T (Luxembourg) S.A.
Christelle Ferry / Fabrice Geimer
Managing Director / Attorney-in-Fact A

Référence de publication: 2011059199/17.

(110066442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Inland Waterway Holidays, Société Anonyme.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 28, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 35.469.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendelf, den ersten April.

Vor dem unterzeichneten Léon Thomas genannt Tom METZLER, Notar im Amtssitz zu Luxembourg,

hat sich die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft "INLAND WATERWAY HOLIDAYS S.A.", mit Sitz zu L-6791 Grevenmacher, 28, route de Luxembourg, eingefunden.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Edmond Schroeder, damals im Amtssitz in Mersch, am 6. Dezember 1990, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 171 vom 9. April 1991, deren Statuten abgeändert wurden gemäß Urkunde aufgenommen aufgrund einer ausserordent-

lichen Generalversammlung unter Privatschrift am 18. September 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 300 vom 25. April 2001.

Die Gesellschaft wurde in Liquidation gesetzt gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 30. Dezember 2010, noch nicht veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Vorstand

Die Tagung wird um 9.00 Uhr, unter dem Vorsitz von Herrn Christophe HOELTGEN, Notarschreiber, beruflich wohnhaft in L-1261 Luxemburg, 101, rue de Bonnevoie, eröffnet.

Der Vorsitzende bestimmt zum Sekretär Frau Sylvie SCHEER, Notarschreiber, beruflich wohnhaft in L-1261 Luxemburg, 101, rue de Bonnevoie.

Die Generalversammlung bestellt zum Stimmzähler Herrn René THILL, Buchhalter, wohnhaft in L-1216 Howald, 6, rue Bartholmy.

Zusammensetzung der Versammlung

Die bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der ihnen gehörenden Aktien wurden auf einer vom Vorstand angefertigten und von den anwesenden Aktionären und den Vollmachtnehmern der vertretenen Aktionäre, unterschriebenen Anwesenheitsliste aufgeführt.

Diese Anwesenheitsliste bleibt, zusammen mit den darin aufgeführten Vollmachten, nachdem sie von dem Vorstand und dem amtierenden Notar "ne varietur" gezeichnet wurden, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Erklärung des Vorsitzenden

Der Vorsitzende gibt folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar dieselben zu beurkunden und zwar:

I.- Die gegenwärtige Generalversammlung hat sich mit der folgenden Tagesordnung zu befassen:

"Tagesordnung:

1. Vorlage des Berichtes des Prüfungskommissars.
2. Beschlussfassung über die Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder, des Aufsichtskommissars, des Liquidators und des Prüfungskommissars.
3. Feststellung der Liquidation.
4. Beschlussfassung über den Aufbewahrungsort der Bücher und Dokumente der Gesellschaft."

II.- Das Gesellschaftskapital ist zur Zeit eingeteilt in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien mit einem Nennwert von je vierundzwanzig Euro und neunundsiebzig Cent (EUR 24,79), voll eingezahlt.

Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien anwesend oder vertreten sind. Die Generalversammlung kann somit rechtsgültig über alle Punkte der Tagesordnung beschliessen, ohne dass es erfordert ist, Rechenschaft über die Form der Einberufungen abzugeben.

III.- Nach Kenntnisnahme des Berichtes des Liquidatoren, hat die ausserordentliche Generalversammlung, welche sich am 17. Februar 2011 zusammen fand, Frau Christiane KUMMER, Buchhalterin, geboren in Luxemburg, am 12. Dezember 1967, beruflich wohnhaft in L-2725 Luxemburg, 7, rue Nicolas Van Werveke, als Prüfungskommissar ernannt.

Eine Kopie des Protokolls der vorerwähnten Versammlung, und eine Kopie des Berichtes des Liquidatoren vom 27. Januar 2011, bleiben, nachdem sie von den Komparenten und dem amtierenden Notar "ne varietur" gezeichnet wurden, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Feststellung der Gültigkeit der Generalversammlung

Nachdem die Aktionärsversammlung den Erklärungen des Vorsitzenden zugestimmt und ihre ordnungsgemässe Bildung und Einberufung festgestellt hat, hat sie nach erfolgter Beratung folgende Beschlüsse durch getrennte und einstimmige Wahl gefasst:

Erster Beschluss

Vorlage des Berichtes des Prüfungskommissars.

Die Versammlung nimmt den Bericht des Prüfungskommissars Frau Christiane KUMMER, vorbenannt, über die Kontrolle der Liquidationsdokumente sowie über die Tätigkeit des Liquidators zur Kenntnis.

Der genannte Bericht, von den Komparenten und dem amtierenden Notar "ne varietur" gezeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Bericht des Prüfungskommissars vom 17. Februar 2011, anzunehmen, die Konten der Liquidation gutzuheissen, und dem Liquidatoren, Herrn Rene THILL, Buchhalter, geboren in Luxemburg, am 1. Januar 1952, wohnhaft in L-1216 Howald, 6, rue Bartholmy, volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates zu gewähren.

Die Generalversammlung beschließt außerdem den Verwaltungsratsmitgliedern, dem Aufsichtskommissar der Gesellschaft sowie dem Prüfungskommissar volle Entlastung für die Ausübung ihrer respektiven Mandate zu gewähren.

Dritter Beschluss

Feststellung der Liquidation.

Die Generalversammlung beschliesst den Abschluss der Liquidation der Gesellschaft INLAND WATERWAY HOLIDAYS S.A. (in Liquidation), und stellt fest, dass die Gesellschaft aufgehört hat zu bestehen.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während mindestens fünf Jahren am früheren Gesellschaftssitz aufbewahrt werden.

Abschluss

Da die Tagesordnung erschöpft ist und keiner der Anwesenden das Wort erbittet, schliesst der Vorsitzende die Versammlung.

Kosten

Die Kosten, Auslagen und Gebühren die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden auf den Betrag von eintausend Euro (EUR 1.000.-) abgeschätzt.

Worüber Protokoll, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt, zu Luxemburg-Bonneweg in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung und Erläuterung alles Vorstehenden in einer ihnen kundigen Sprache an die Mitglieder der Generalversammlung, haben die Vorstandsmitglieder, welche dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt sind, gegenwärtiges Protokoll mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Christophe HOELTGEN, Sylvie SCHEER, Rene THILL, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 avril 2011. Relation: LAC/2011/15404. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 8. April 2011.

T. METZLER.

Référence de publication: 2011054076/95.

(110060369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Crèche Tiramisu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 46, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 112.539.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 04/05/2011 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs PECCHIOLI Valeria, Rue des Merles, 22, B-6790 AUBANGE, Belgique, CARLETTI Enrico, Rue des Merles, 22, B-6790 AUBANGE, BELGIQUE, CARLETTI Sarah, 2, rue J.P. Redouté, L-2435 Luxembourg en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L. 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2017

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011062092/17.

(110069471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.
